

AVIS AUX MEMBRES

No. 2020 – 032

Le 10 mars 2020

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL TELUS Corporation (T & FTC) Scission d'actions

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que TELUS Corporation («TELUS»)(TSX:T) (NYSE:TU) a annoncé le 13 février, 2020 que son conseil d'administration a approuvé le fractionnement d'actions à raison de deux pour une de toutes ses action ordinaires en circulation.

Les actionnaires de TELUS inscrits à la date de clôture des registres le 13 mars, 2020 recevront une action supplémentaire, le 17 mars 2020, pour chaque action détenue.

Les actions de TELUS commenceront à se transiger sur une base de deux pour une à la Bourse de Toronto à l'ouverture des marchés le 18 mars 2020.

La négociation des actions avec effets payables commencera à l'ouverture de la séance le 12 mars, 2020.

La négociation avec effets payables prendra fin à la fermeture des bureaux le 17 mars, 2020.

La date ex-distribution sera différée par l'utilisation d'effets payables au premier jour de négociation suivant la date de paiement (le 18 mars, 2020).

Détails du rajustement de la fractionnement d'actions :

- **Date d'entrée en vigueur:** 18 mars, 2020
- **Date d'enregistrement:** 13 mars, 2020
- **Date de paiement:** 17 mars, 2020

CDCC - Détails du rajustement - Option:

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de TELUS Corporation seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** 18 mars, 2020
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** Inchangé
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Doubé
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT:** 100 actions ordinaires de TELUS Corporation.
- **PRIX DE LEVÉE :** Un rajustement sera fait pour toutes les séries existantes.
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée demeureront inchangées à 250 000 contrats.
- **CUSIP :** Inchangé

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercement additionnels.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement - Options :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le fractionnement d'actions et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés le 18 mars 2020, la Bourse rajustera les prix de levée pour les séries de TELUS Corporation tel qu'indiqué ci-dessous. Veuillez noter que le tableau cidessous est sujet à modification en raison des fluctuations de marché.

TELUS Corporation		
Symbole	Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée
T	38,00 \$	19,00 \$
T	40,00 \$	20,00 \$
T	42,00 \$	21,00 \$
T	44,00 \$	22,00 \$
T	46,00 \$	23,00 \$
T	48,00 \$	24,00 \$
T	50,00 \$	25,00 \$
T	52,00 \$	26,00 \$
T	54,00 \$	27,00 \$
T	56,00 \$	28,00 \$
T	58,00 \$	29,00 \$
T	60,00 \$	30,00 \$
T	62,00 \$	31,00 \$
T	64,00 \$	32,00 \$
T	66,00 \$	33,00 \$

CDCC - Détails du rajustement – Contrats à terme sur action:

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** 18 mars, 2020
- **SYMBOLE DES CONTRATS À TERME SUR ACTIONS:** Inchangé
- **SYMBOLE DES BTIC :** Inchangé
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Doubé
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **LIVRABLE PAR CONTRAT :** 100 actions ordinaires de TELUS Corporation.
- **PRIX DE RÈGLEMENT:** Tous les prix de règlements de la veille seront ajustés en les divisant par deux.
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée demeureront inchangées à 250 000 contrats.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.



Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Anne Fiddes
Vice-présidente, Opérations intégrées de la CDCC

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

The Exchange Tower	Tour de la Bourse
130, rue King ouest, 5 ^e étage	800, square Victoria, 3 ^e étage
Toronto (Ontario)	Montréal (Québec)
M5X 1J2	H4Z 1A9
Tél. : 416-367-2470	Tél. : 514-871-3545

www.cdcc.ca